



BULLETIN D'INSCRIPTION

Renseignements à fournir obligatoirement :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tel Dom / Port : /__/_/___/___/___/___/___/___/___/___/

E-mail : _____@_____

Tarif : **4 € le mètre (minimum 2 mètres)**

Métrage souhaité : ___ mètres x 4 € = _____ €

Description des objets présentés : _____

Si vous souhaitez un emplacement particulier, merci de préciser l'adresse exacte. Nous essayerons d'y répondre favorablement : _____

Documents à fournir à l'inscription :

Vous pouvez nous joindre au **07 45 28 02 25 (laissez un message, nous vous rappellerons)**

ou par mail à l'adresse **association.aipeh@gmail.com** à partir du **23 avril 2025**.

un chèque de _____ € à l'ordre de l'association « AIPEH »,

la photocopie recto verso de votre pièce d'identité,

le présent bulletin d'inscription dûment rempli.

Le dossier complet est à **déposer avant le 15 mai** :

- Dans la boîte aux lettres de **l'AIPEH** qui se trouve à côté de la cabane à livres devant l'école (côté parking et aire de jeux des enfants),
- à la mairie (fermée les mercredis mais possibilité de déposer dans la boîte aux lettres),
- à la boulangerie (fermée les lundis), au centre de loisirs,
- ou à envoyer à l'Ecole Louis Waechter, 231 avenue du Général Leclerc à La Houssaye en Brie_77610. Réception du dossier avant le jeudi 15 mai.
- **Toute inscription incomplète ne sera pas validée.**

Le jour de la brocante :

Vous munir de votre pièce d'identité - Le numéro d'emplacement vous sera communiqué le jour même. Rendez vous à partir de 6h30 auprès des organisateurs. Stationnement sur le parking du Cube et de l'école.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) Mme Melle M : _____

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements ci-dessus
- Etre vendeur occasionnel (pas plus de 2 brocantes/an) d'objets personnels et ne pas procéder à des opérations d'achat pour revente en application des articles 1er et 632 du code du commerce.
- Laisser propre l'emplacement attribué (ne rien laisser sur le trottoir).

Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence ou d'annulation. Sont exclus les articles neufs, animaux et alimentaires. Brocante réservée aux communes limitrophes. Restauration sur place.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____